

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric, tenue le 5 juillet 2021 à 19 h 30 au 130, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric.

Sont présents les conseillers(ères) : Annie Bernier, Nancy Paquet, Jean-François Caron, Michel Caron, Steve Bernier, Gaétan Bergeron ainsi que Monsieur Pierre Lagacé, maire.

Madame Louise Coll, directrice générale\secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire.

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h30.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-158

- 1.Ouverture de la séance
- 2.Adoption de l'ordre du jour
- 3.Adoption du procès-verbal du 7 juin 2021
- 4.Adoption du procès-verbal du 21 juin 2021
- 5.Adoption des comptes du 1^{er} au 30 juin 2021
- 6.Rapport du maire sur les faits saillants 2020 de la municipalité
- 7.État des revenus et dépenses au 30 juin 2020
- 8.Ouverture des soumissions –Conduite d'égout Ulric-Tessier
- 9.Octroi du contrat - – Conduite d'égout Ulric-Tessier
10. Dérogation mineure no : 2021-73003 M. Maxime Fournier Saint-Laurent 28, rue de la Croix
11. Dérogation mineure no : 2021-73004 Kathleen Boulay, 6, chemin Jean-Boulay
12. Demande d'autorisation à la CPTAQ – M. Mario Lévesque
13. Entente intermunicipale d'élimination des déchets solides – Addenda no : 01 Ville de Matane
14. Mandat au service d'ingénierie et d'infrastructure de la FQM – Travaux d'asphaltage – rang 4 ouest, route Saint-Laurent, rue des lacs
15. Demande du Comité des Loisirs de Saint-Ulric
16. Autorisation des travaux- Rue de L'Entre-Gens
17. Questions diverses – Avis de motion règlement numéro : 2021-327 décrétant la limite de vitesse rang 4 est
18. Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Achat de différents bacs et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles
19. Période de questions réservée au public
20. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Michel Caron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour soit adopté
tel que présenté.

ADOPTÉE

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUIN 2021

2021-159

Il est proposé par Madame Annie Bernier

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter le procès-verbal du 7 juin 2021.
ADOPTÉE

2021-160

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 JUIN 2021

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter le procès-verbal du 21 juin 2021.
ADOPTÉE

2021-161

5- ADOPTION DES COMPTES DU 1^{ER} AU 30 JUIN 2021

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le paiement des comptes du 1^{er} au 30 juin 2021 soit autorisé pour un montant total de 353 802.35\$.
ADOPTÉE

6-RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS 2020 DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur Pierre Lagacé, maire procède au dépôt de son rapport sur les faits saillants de la municipalité pour l'exercice 2020. Le rapport sera diffusé sur le WEB de la municipalité ainsi que dans le journal L'Ulricois.

7- ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2020

La directrice générale\secrétaire-trésorière procède au dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2021.

8- OUVERTURE DES SOUMISSIONS –CONDUITE D'ÉGOUT ULRIC-TESSIER

L'ouverture des soumissions a eu lieu à 11h00, le 30 juin 2021 devant public au 128, avenue Ulric-Tessier.
La directrice générale procède au dépôt de l'ouverture des soumissions pour la conduite d'égout Ulric-Tessier

2021-162

9- OCTROI DU CONTRAT - – CONDUITE D'ÉGOUT ULRIC-TESSIER

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été déposée par les Entreprises D'Auteuil et Fils Inc. ;
CONSIDÉRANT que cette soumission est conforme;
Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ère) d'accorder le contrat de conduite d'égout Ulric-Tessier par l'entreprise D'Auteuil et Fils Inc. au montant de 168 689.32 + taxes, pris à même le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec TECQ 2019-2023.
ADOPTÉE

10- DÉROGATION MINEURE NO : 2021-73003 M. MAXIME FOURNIER ST-LAURENT 28, RUE DE LA CROIX

2021-163

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure portant le numéro 2021-73003 déposée par M. Maxime Fournier Saint-Laurent le 23 mars 2021,

laquelle vise à autoriser qu'un garage résidentiel projeté en cour avant dans le périmètre urbain;

CONSIDÉRANT le règlement de zonage numéro : 2008-82, article 7.2.4;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été affiché le 10 juin 2021 aux endroits prescrits;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ne s'est opposée à la demande formulée par le demandeur;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 2021-06-03, le CCU recommande d'accepter la dérogation mineure numéro : 2021-73003;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal accepte la dérogation mineure numéro : 2021-73003 demandé par M. Maxime Fournier Saint-Laurent situé 28 Rue de la Croix, pour lui permettre la construction d'un garage résidentiel en cour avant tout en gardant le plus possible les arbres en bordure de la rue de la Croix.

ADOPTÉE

11- DÉROGATION MINEURE NO : 2021-73004 MME KATHLEEN BOULAY 6 CHEMIN JEAN-BOULAY

2021-164

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure portant le numéro 2021-73003 déposée par Mme Kathleen Boulay le 16 juin 2021, laquelle vise à autoriser une opération cadastrale pour un terrain riverain projeté construit et non desservi.

CONSIDÉRANT le règlement de lotissement numéro : 2008-85, tableau 4;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été affiché le 18 juin 2021 aux endroits prescrits;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ne s'est opposée à la demande formulée par le demandeur;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 2021-06-04, le CCU recommande d'accepter la dérogation mineure numéro : 2021-73004;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nancy Paquet et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal accepte la dérogation mineure numéro : 2021-73004 demandé par Mme Kathleen Boulay situé au 6 Chemin Jean-Boulay, Autoriser une profondeur moyenne inférieure d'environ 53.42 m à celle prescrite de 75 m.

Autoriser une largeur avant de 24.39 m à celle prescrite de 50.0 m.

Autoriser une opération cadastrale pour un terrain riverain projeté non desservi;

Autoriser qu'un chalet construit en 1984 soit à 2.63 mètres de la ligne de lot avant comparativement à 6.00 mètres, comme prescrit selon la réglementation.

ADOPTÉE

12- DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – M. MARIO LÉVESQUE

2021-165

Considérant que Monsieur Mario Lévesque a déposé une demande d'autorisation à la CPTAQ lot 5 537 474 du cadastre officiel du Québec; Considérant que le projet est conforme à la réglementation municipale; Il est proposé par Monsieur Michel Caron

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers que la Municipalité accepte la demande d'autorisation à la CPTAQ de Monsieur Mario Lévesque pour lui un transfert l'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture pour la conduite d'eau potable.

ADOPTÉE

13- ENTENTE INTERMUNICIPALE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS SOLIDES – ADDENDA NO : 01VILLE DE MATANE

2021-166

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter des précisions à l'Entente relative à la fourniture de services en matière d'élimination des déchets solides; Considérant que le Comité intermunicipal d'élimination des déchets de la région de Matane a fait une recommandation favorable aux modifications proposées;

Considérant que toute modification à l'Entente doit être entérinée par l'ensemble des parties à l'Entente;

Il est proposé par Madame Annie Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

Que la Municipalité de Saint-Ulric adopte l'addenda à l'Entente relative à la fourniture de services en matière d'élimination des déchets solides.

Que la Municipalité autorise Monsieur Pierre Lagacé, maire et Madame Louise Coll, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit addenda à l'entente, le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties.

ADOPTÉE

14- MANDAT AU SERVICE D'INGÉNIERIE ET D'INFRASTRUCTURE DE LA FQM – TRAVAUX D'ASPHALTAGE

2021-167

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de mandater le service d'ingénierie de la Fédération Québécoise des municipalités à la préparation d'appel d'offres pour la réfection en asphalte des chemins suivants : Route St-Laurent à partir de la route 132 jusqu'au chemin de fer,

Boul. Joseph-Roy à partir du 226 jusqu'à la route 132 ainsi qu'une partie de la rue de la Côte,

Une partie de la rue des lacs.

ADOPTÉE

15- DEMANDE DU COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-ULRIC

2021-168

Il est proposé par Madame Nancy Paquet

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

Que le conseil autorise le comité des loisirs :

à utiliser la halte routière à l'entrée ouest pour les activités du 25 juillet et du 28 août;

l'organisation de l'activité d'initiation à la planche à Pagaie, le 25 juillet ainsi qu'une aide financière au montant de 750\$;

l'organisation de la Fête des voisins le 28 août;

Cependant il est mentionné que le comité a la responsabilité de faire respecter les consignes sanitaires en vigueur.

ADOPTÉE

16- AUTORISATION DES TRAVAUX- RUE DE L'ENTRE-GENS

2021-169

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser des travaux de drainage dans la rue de l'Entre-Gens au montant de 8 000\$, ses travaux seront exécutés par les employés municipaux.

ADOPTÉE

17- QUESTIONS DIVERSES – AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO : 2021-327 LIMITE DE VITESSE RANG 4 EST

2021-170

Monsieur le conseiller Michel Caron donne **AVIS DE MOTION avec dispense de lecture** qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 2021-327 concernant la limite de vitesse à 50KM/H sur le rang 4 Est à partir de la route Athanase

Un projet de ce règlement est présenté par le conseiller Monsieur séance tenante.

18-MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

ACHAT DE DIFFÉRENTS BACS ET MINI-BACS DE CUISINE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2021-171

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ulric a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2022;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale ou MRC) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur *la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ulric désire participer à cet achat regroupé pour se procurer **800 bacs roulants 800, d'une capacité de 240 litres et 800 mini-bacs de cuisine d'une capacité de 7 livres** dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

Il est proposé par Madame Annie Bernier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères)

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité de Saint-Ulric confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture **des bacs roulants et les mini-bacs de cuisine** nécessaires aux activités de la Municipalité de Saint-Ulric pour l'année 2022;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Saint-Ulric s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Municipalité de Saint-Ulric à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Municipalité). En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité de Saint-Ulric s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité de Saint-Ulric s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2022, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

QUE la Municipalité de Saint-Ulric reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 2%.

ADOPTÉE

19- PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question.

20-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par Madame Nancy Paquet
et RÉSOLU que la séance soit close à 20h18.
ADOPTÉE

Je Pierre Lagacé, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Louise Coll, GMA
Directrice générale\secrétaire-trésorière

Pierre Lagacé, maire

